




Vous êtes

**TRAVAILLEUR
INDÉPENDANT**

La Carsat est à vos côtés



La Carsat exerce 4 missions au profit des entreprises, des actifs (salariés et travailleurs indépendants) et des retraités du régime général de la région Centre-Val de Loire :



Payer et préparer la retraite par répartition



Favoriser la préservation de l'autonomie des seniors



Accompagner les assurés fragilisés du fait de leur état de santé



Prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail

Soucieuse de faciliter l'accès aux droits et aux prestations de ses ressortissants, la Carsat recense dans ce support les différents services qu'elle propose aux travailleurs indépendants, en activité ou retraités.

N'hésitez pas à y recourir en cas de besoin !



Dans votre vie professionnelle

Vous embauchez ?

C'est la Carsat qui calcule le taux de la cotisation accidents du travail/maladies professionnelles que vous payez à l'Urssaf avec l'ensemble de vos cotisations sociales lorsque vous êtes employeur.

La Carsat vous accompagne pour :



Comprendre votre taux de cotisation

Si vous avez embauché votre 1^{er} salarié dans les 6 derniers mois, vous serez convié à participer à un webinaire coanimé avec la Cpm et l'Urssaf. Le but : recueillir toute l'information nécessaire pour bien effectuer vos formalités sociales, comprendre le mode de calcul du taux AT/MP et savoir si vous pouvez prétendre au taux de cotisation spécifique aux activités de nature administrative.

Les invitations sont gérées automatiquement par nos soins.



Réaliser votre première Déclaration Sociale Nominative

Si vous avez besoin d'un appui pour bien réaliser votre première Déclaration Sociale Nominative, corriger les éventuelles anomalies afin de fiabiliser votre taux de cotisation AT/MP, vous pouvez participer à un webinaire sur ce thème, co-animé avec l'Urssaf.

Les invitations sont gérées automatiquement par nos soins.



Répondre à toutes vos questions sur votre cotisation AT/MP

Si vous avez des questions sur votre taux de cotisation, la Carsat s'engage à vous répondre sous 48h.



Posez votre question via le formulaire « **Contactez le service Tarification** » à votre disposition sur carsat-cvl.fr rubrique « **entreprise** »



Contactez-nous par téléphone au **3679**



Dans votre vie professionnelle

Vous souhaitez comprendre et fiabiliser votre taux de cotisation Accidents du Travail / Maladies Professionnelles ?

La Carsat est à vos côtés et vous accompagne pour :



Comprendre votre taux de cotisation AT/MP

Si vous avez des questions sur votre taux de cotisation, la Carsat s'engage à vous répondre sous 48h.



Posez votre question via le formulaire « **Contacteur le service Tarification** » à votre disposition sur carsat-cvl.fr rubrique « entreprise »



Contactez-nous par téléphone au **3679**



Vous informer sur le « taux fonction support de nature administrative »

Dans certains cas, il est possible de bénéficier d'un taux de cotisation différent de celui du reste de l'entreprise pour les salariés exerçant des fonctions administratives relevant d'activités dites supports. Ce taux peut être plus avantageux. La Carsat vous informe sur ce taux et vous indique si vous pouvez en bénéficier.



Complétez le formulaire « **Contacteur le service Tarification** » à votre disposition sur carsat-cvl.fr rubrique « entreprise »



Contactez-nous par téléphone au **3679**



Connaitre le dispositif de taux unique et obtenir une simulation

Le dispositif dit « taux unique » de cotisation AT/MP permet de bénéficier d'un même taux de cotisation pour l'ensemble des établissements d'une même entreprise, pour une durée annuelle.

La Carsat organise chaque année un webinar pour présenter ce dispositif, les conditions à remplir et les modalités pour en bénéficier.

La Carsat vous remet une simulation de calcul, sous 48h, sur simple demande.

Les invitations au webinar sont gérées automatiquement par nos soins.



Pour demander une simulation de calcul : « **Contacteur le service Tarification** » à votre disposition sur carsat-cvl.fr rubrique « entreprise »



Adhérer au compte AT/MP

Le compte AT/MP vous permet d'accéder en temps réel à votre taux de cotisation AT/MP ainsi qu'au récapitulatif des accidents du travail et maladies professionnelles survenus dans votre entreprise qui peuvent avoir une incidence sur votre taux des années futures.



Complétez le formulaire « **Contacteur le service Tarification** » à votre disposition sur carsat-cvl.fr rubrique « entreprise »



Contactez-nous par téléphone au **3679**



Dans votre vie professionnelle

Vous souhaitez améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre entreprise ?

Experte en prévention des risques professionnels, la Carsat vous propose **pour vos salariés** :



Des ressources documentaires

Brochures, affiches, dépliants, vidéos ... élaborés par nos soins et/ou avec l'INRS, organisme de référence



Un appui technique large

- /// Diagnostic et mesures physiques ou chimiques
- /// Accompagnement à la conception de nouveaux lieux de travail (expertise en MOA pour la création de nouveaux établissements)
- /// Intervention d'un ergonome
- /// Conseils sur l'organisation du travail, les solutions de prévention, les matériels à acquérir



Des aides financières diversifiées pour vous aider à investir

La Carsat peut accorder des subventions ou une ristourne du taux de cotisation AT/MP aux entreprises qui investissent dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Un formulaire vous permet de savoir à quelle aide vous pouvez prétendre selon votre situation.

Pour vous informer et nous contacter :



Rendez-vous sur carsat-cvl.fr rubrique « entreprise »



Contactez-nous par téléphone au **3679**

Si vous n'avez pas de salariés, la Carsat vous propose :



Des aides financières

La Carsat peut accorder des subventions aux travailleurs indépendants qui investissent dans la prévention de leurs accidents du travail et maladies professionnelles.

Pour vous informer et télécharger la demande :



Rendez-vous sur carsat-cvl.fr rubrique « Indépendant »



Dans votre vie professionnelle

Vous managez des salariés confrontés à des problèmes de santé ou qui approchent de la retraite ?

La Carsat est à vos côtés et vous aide à :



Préparer le retour d'un collaborateur(trice) ayant rencontré des problèmes de santé qui peuvent menacer la reprise de son poste

Au cours de leur vie professionnelle, vos salariés peuvent, en raison d'un problème de santé, rencontrer des difficultés à conserver leur emploi et se retrouver en situation de risque d'inaptitude à leur poste de travail. En tant qu'employeur, vous êtes un acteur prioritaire pour favoriser leur maintien et/ou leur retour au poste de travail.

La Carsat vous conseille et vous oriente sur :

- /// des solutions d'aménagement du(des) poste(s) de travail concerné(s) : choix de matériels, d'équipements, d'aménagements
- /// les aides financières auxquelles vous pouvez potentiellement prétendre

Pour vous informer et nous contacter :



Rendez-vous sur carsat-cvl.fr rubrique « entreprise »



Contactez-nous par téléphone au **3679**



Préparer le départ en retraite de vos salariés

Pour vous permettre de comprendre la retraite et répondre aux questions de vos salariés seniors, la Carsat peut organiser dans votre entreprise* :

- /// Une information complète sur la retraite, à destination des gestionnaires
- /// Des réunions collectives et/ou individuelles d'information retraite pour vos salariés de 55 ans et plus

* sous réserve d'un nombre minimum de participants



Pour demander une intervention, complétez le formulaire sur carsat-cvl.fr rubrique « entreprise » > informer vos salariés sur la retraite





Dans votre vie professionnelle

Vous êtes confronté à un problème de santé qui rend votre situation difficile

Au cours de la vie active, chacun.e peut rencontrer des problèmes concernant sa santé : une maladie grave, des difficultés pour se soigner, un arrêt maladie de longue durée (plus de 2 mois), un retour au travail qui peut sembler compliqué. Cela peut causer des problèmes administratifs, financiers, sociaux.

La Carsat vous propose de :

- /// Vous informer sur vos droits
- /// Vous soutenir pour trouver les solutions les plus adaptées à votre situation
- /// Vous accompagner dans vos démarches,
- /// Vous aider à construire votre projet professionnel

Son équipe d'assistants de service social est à votre service. Ils analysent votre situation et vous proposent un plan d'accompagnement correspondant à votre besoin.



Contactez-nous par téléphone au **3646** et dites « service social »





Dans votre vie professionnelle

Vous rencontrez des difficultés économiques

La Carsat vous propose :



Le dispositif Help !

Avec Help, l'Urssaf, l'Assurance Maladie, la CAF et l'Assurance retraite s'unissent pour apporter une réponse coordonnée aux difficultés spécifiques que vous rencontrez.

/// **Pour l'Urssaf** : la mise en place de délais de paiement, l'adaptation du montant des cotisations en cas de variation de revenus, le dépôt d'une demande d'aide auprès du fonds d'action sociale du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) ;

/// **Pour l'Assurance Maladie** : un accompagnement pour l'accès aux droits (Complémentaire santé solidaire, congé maternité/paternité, indemnités journalières...), pour la réalisation des soins, la prévention santé ;

/// **Pour la Caisse d'allocations familiales** : l'attribution de minimas sociaux, de la prime d'activité, de prestations familiales, d'allocations logement, voire de l'action sociale ;

/// **Pour la Carsat** : des informations sur vos droits et un accompagnement dans vos démarches retraite, ainsi qu'un appui pour vous maintenir en activité professionnelle en cas de problème santé.

Pour en savoir plus sur Help :



Rendez-vous sur carsat-cvl.fr rubrique «*indépendant*»



Un rendez-vous conjoint avec l'Urssaf

Si vous êtes proche de la retraite ou envisagez de la prendre à brève échéance, la Carsat et l'Urssaf vous rencontrent afin d'étudier votre situation et les solutions possibles afin de préserver vos futurs droits à la retraite.

Les invitations sont gérées automatiquement par nos soins.



Dans votre vie personnelle

VOUS ÊTES ACTIF

**Vous avez moins de 55 ans
et vous souhaitez vous informer sur
votre future retraite**



La Carsat vous propose de :



**Vous aider à
comprendre votre
retraite**

Via des informations générales à
consulter sur :



lassuranceretraite.fr



**Vous informer et vous
conseiller sur vos
droits et les démarches**



Via un rendez-vous personnalisé
en agence ou en visio conférence,
à prendre :

/// Par téléphone, au **3960**

/// Depuis votre espace personnel
sur lassuranceretraite.fr



Par téléphone, en composant le
3960



En ligne de façon sûre et pratique
depuis votre espace personnel sur
lassuranceretraite.fr



Dans votre vie personnelle

VOUS ÊTES ACTIF

**Vous avez plus de 55 ans
et vous souhaitez préparer
votre retraite**

La Carsat vous propose de :



**Vous apporter
des informations
générales sur
la retraite et les
démarches à effectuer**

Via des services et informations en ligne
sur



lassuranceretraite.fr



**Vous délivrer des
informations et des
conseils personnalisés
sur vos droits et vos
démarches**



Via un rendez-vous personnalisé
en agence ou en visio conférence,
à prendre :

/// Par téléphone, au **3960**

/// Depuis votre espace personnel
sur lassuranceretraite.fr



Par téléphone, en composant le
3960



En ligne de façon sûre et pratique
depuis votre espace personnel sur
lassuranceretraite.fr



**Consulter votre
compte retraite,
le mettre à jour et
réaliser différentes
démarches en ligne**

À partir de votre espace personnel sur



lassuranceretraite.fr



Dans votre vie personnelle

VOUS ÊTES ACTIF

Vous souhaitez demander votre retraite

La Carsat vous propose de :



Vous informer et vous conseiller sur vos droits et les démarches à réaliser



Via un rendez-vous personnalisé en agence ou en visio conférence, à prendre :

- /// Par téléphone, au **3960**
- /// Depuis votre espace personnel sur **lassuranceretraite.fr**



Par téléphone, en composant le **3960**



Déposer votre demande de retraite



Via un rendez-vous personnalisé en agence ou en visio conférence, à prendre :

- /// Par téléphone, au **3960**
- /// Depuis votre espace personnel sur **lassuranceretraite.fr**



En ligne de façon sûre et pratique depuis votre espace personnel sur **lassuranceretraite.fr**





Dans votre vie personnelle

VOUS ÊTES ACTIF

Vous avez perdu votre conjoint

Selon votre situation et vos ressources, vous avez peut-être droit à :

- /// Une **allocation veuvage** si vous avez moins de 55 ans et que votre conjoint était salarié
- /// Une **pension de réversion** si vous avez plus de 55 ans et que votre conjoint était salarié ou travailleur indépendant

La Carsat vous propose de :



Vous informer sur vos droits et vous aider à effectuer vos démarches



Via un rendez-vous personnalisé en agence ou en visio conférence,

- /// Par téléphone, au **3960**
- /// Depuis votre espace personnel sur **lassuranceretraite.fr**



Par téléphone, en composant le **3960**



Déposer une demande de pension de réversion



En ligne de façon sûre et pratique depuis votre espace personnel sur **lassuranceretraite.fr**



Par courrier à :
Carsat Centre-Val de Loire
30 boulevard Jean Jaurès
45033 ORLÉANS Cedex 1



Déposer une demande d'allocation veuvage



En ligne, depuis votre espace personnel sur **lassuranceretraite.fr** après avoir téléchargé et complété le formulaire.



Par courrier à :
Carsat Bourgogne et Franche-Comté
Centre national de traitement de l'allocation veuvage
21 044 DIJON Cedex



Dans votre vie personnelle

VOUS ÊTES À LA RETRAITE

Votre pension de retraite



La Carsat vous verse chaque mois votre pension selon un calendrier fixé à l'échelon nationale. Elle vous propose de :



Connaître la date du prochain paiement de votre retraite



En ligne, depuis votre espace personnel sur lassuranceretraite.fr



Par téléphone, en composant le **3960**



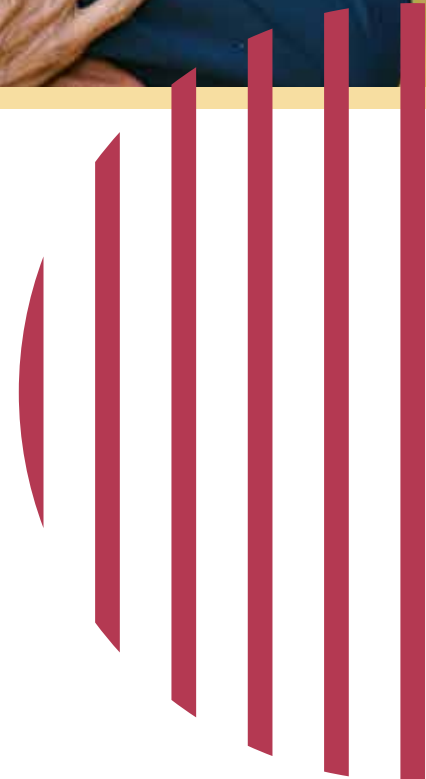
Transmettre votre certificat de vie en ligne, afin de continuer à percevoir votre retraite lorsque vous vivez à l'étranger



En ligne, depuis votre espace personnel sur lassuranceretraite.fr



Vérifier le montant des revenus communiqués à l'administration fiscale pour le calcul de votre impôt sur le revenu



Dans votre vie personnelle

VOUS ÊTES À LA RETRAITE

Votre situation change

Vous déménagez. Vous changez de coordonnées bancaires. Vous reprenez ou cessez une activité professionnelle. Votre situation personnelle évolue : séparation, divorce, perte du conjoint, mariage, nouvelle vie commune, placement sous sauvegarde de justice ... Tout changement de situation peut avoir des incidences sur le paiement ou le montant de votre retraite. Pour bénéficier de tous vos droits ou éviter de rembourser de l'argent, signalez toute modification à la Carsat. La Carsat vous offre différentes possibilités pour :



Accéder à vos droits en cas de décès de votre conjoint

Pour vous informer sur vos droits retraite et vous guider dans vos démarches, la Carsat vous propose :



Un rendez-vous personnalisé en agence ou en visio conférence,

- /// Par téléphone, au **3960**
- /// Depuis votre espace personnel sur lassuranceretraite.fr



Une information par téléphone, en composant le **3960**



Une information générale sur carsat-cvl.fr rubrique « indépendant »



Une information par téléphone, en composant le **3960**



Une information générale sur carsat-cvl.fr rubrique « indépendant » vous aider à faire face à une situation difficile »

Vous pouvez également avoir droit à d'autres prestations pour vous-même ou pour vos enfants orphelins. Rapprochez-vous de votre Cpm et de votre CAF.



Signaler un changement de situation administrative



En ligne, depuis votre espace personnel sur lassuranceretraite.fr



Par courrier à : **Carsat Centre-Val de Loire**
30 boulevard Jean Jaurès
45033 ORLÉANS Cedex 1



Vous informer sur la reprise d'une activité professionnelle



En ligne sur lassuranceretraite.fr
> « Cumuler un emploi et ma retraite »



Par téléphone, en composant le **3960**



Lors d'un rendez-vous personnalisé en agence ou en visio conférence, à prendre :
/// Par téléphone, au **3960**
/// Depuis votre espace personnel sur lassuranceretraite.fr



Dans votre vie personnelle

VOUS ÊTES À LA RETRAITE

Vous souhaitez avoir une retraite active et rencontrer d'autres séniors ?

La Carsat vous propose un large éventail d'actions organisées par des structures partenaires financées par ses soins :



L'animation
« Ma retraite, j'en profite ! »

A proximité de chez vous, découvrez les clés d'une retraite et d'une avancée en âge réussies. Un spectacle théâtral et musical ainsi que des possibilités d'échanges et d'informations avec des professionnels.



Des ateliers pour rester en forme

Ils vous permettent d'aborder diverses thématiques : la mémoire, la préservation de la mobilité, l'équilibre alimentaire... Ils sont animés par un intervenant spécialisé.



Le bus numérique pour vous former au digital

Envie ou besoin de vous familiariser avec internet ? Le bus numérique, équipé d'ordinateurs et de tablettes, sillonne la région et vous propose des sessions d'apprentissage.



Une aide pour partir en vacances

Vous pouvez bénéficier du dispositif « Séniors en vacances » conçu avec l'Association nationale des chèques vacances : séjours adaptés aux retraités et aide financière sous conditions.

Pour contacter l'ANCV :



ancv.com

> « séniors-en-vacances »



Par téléphone, en composant le

0 969 320 616

(n° non-surtaxé, service gratuit + prix d'un appel)



Des activités diversifiées près de chez vous

Conférences, forums, réunions collectives, sorties.

Pour connaître tous les programmes et les dates à proximité de chez vous :



Consultez le site

pourbienvieillir.fr

> rubrique « Bien avec ma caisse de retraite »



Dans votre vie personnelle

VOUS ÊTES À LA RETRAITE

Vous êtes autonome mais certains gestes de la vie quotidienne deviennent plus difficiles ?

La Carsat vous propose :



L'offre de services coordonnée pour accompagner ma retraite
«OSCAR»

Mise en œuvre en fonction de vos besoins et qui peut comprendre :

- /// Des petits travaux d'aménagement du logement, l'installation de barres d'appui, la livraison de courses, l'accompagnement informatique, l'entretien du logement, l'aide à la préparation de repas, etc.
- /// Des heures d'accompagnement et de prévention à domicile prises en charge en fonction de vos ressources.

Vous informer et faire votre demande:



carsat-cvl.fr
rubrique « indépendant »



Par courrier à :
Carsat Centre-Val de Loire
30 boulevard Jean Jaurès
45033 ORLÉANS Cedex 1



Par téléphone, en composant le
3960





Dans votre vie personnelle

VOUS ÊTES À LA RETRAITE

Vous devez être hospitalisé.e et vous avez besoin d'une aide temporaire pour favoriser votre rétablissement



La Carsat vous propose :



Une aide qui s'adapte à votre situation et vos besoins

Financement de petits équipements, d'une aide humaine pour les tâches quotidiennes, et accès à des ateliers, réunions d'information (...)

Vous informer et faire votre demande:



carsat-cvl.fr
rubrique « indépendant »



Par courrier à :
Carsat Centre-Val de Loire
30 boulevard Jean Jaurès
45033 ORLÉANS Cedex 1



Par téléphone, en composant le
3960





Dans votre vie personnelle

VOUS ÊTES À LA RETRAITE

Vous êtes confronté à un événement difficile

La Carsat vous propose :



Une aide temporaire en cas de perte d'un proche, placement définitif de votre conjoint en établissement, déménagement, séparation, divorce

Selon votre situation et vos besoins, elle peut comprendre :

- /// Le financement de petits équipements ou de services : installation de barres d'appui, livraison de courses, etc.
- /// La prise en charge financière d'une aide humaine pour les tâches quotidiennes : entretien du linge et du logement, aide à la préparation de repas, etc..

La durée d'attribution est de 3 mois.



Des aides financières exceptionnelles en cas de difficulté subite, inhabituelle et imprévisible

Vous êtes victime de vol, agression, escroquerie, catastrophe naturelle, destruction du logement. Leur montant est défini en fonction votre situation et ne peut excéder le plafond national.



Une aide financière en cas de difficulté de paiement des factures d'énergie

Le « secours énergie » concerne les factures de gaz, électricité, chauffage. Son montant est plafonné.

Vous informer et faire votre demande :



carsat-cvl.fr
rubrique « retraité »



Par courrier à :
Carsat Centre-Val de Loire
30 boulevard Jean Jaurès
45033 ORLÉANS Cedex 1



Par téléphone, en composant le
3960

Restez informé.e de l'actualité de la Carsat :



Abonnez-vous à notre newsletter
« Parlons retraite », sur carsat-cvl.fr



Consultez notre site internet
carsat-cvl.fr



Suivez-nous sur X (ex Twitter)
[@CarsatCVL](https://twitter.com/CarsatCVL)



Rendez-vous dans les espaces
France services